

## L'assouplissement quantitatif de la BCE

Le programme d'« assouplissement quantitatif » ou « Quantitative Easing » (QE) décidé par la Banque centrale européenne lors du Conseil des gouverneurs du 22 janvier et qui a débuté le 9 mars 2015 portera sur des titres en euros du secteur public sur le marché secondaire pour une valeur de 60 milliards d'euros par mois. Il devrait s'étaler jusqu'en septembre 2016 pour atteindre un total cumulé de plus de 1 100 milliards d'euros. Dans un document mis en ligne sur son site Internet, la BCE s'est attachée à répondre aux questions fréquentes posées sur ce programme d'achat d'actifs. À travers cette opération sans précédent pour elle, la BCE s'inscrit dans le cadre de son mandat de maintien de la stabilité des prix, étant rappelé que « La BCE recourt à une définition symétrique de l'inflation : une forte hausse des prix est aussi dangereuse pour notre économie que la déflation. Dans la période actuelle de croissance atone et de faible inflation, le seul instrument du taux d'intérêt n'a pas suffi à ramener l'inflation vers un niveau proche de 2 %. » La BCE indique que le programme « aidera également les entreprises européennes à accéder plus facilement au financement, à accroître leurs investissements, à créer des emplois et, à ce titre, soutiendra la croissance économique globale ... ». Par ailleurs, la BCE rappelle que ce programme ne contrevient pas à l'interdiction d'un financement monétaire – interdiction à laquelle elle adhère totalement – puisqu'elle n'effectue pas d'achats de titres sur le marché primaire et n'achète des obligations « qu'après la formation d'un prix de marché ».

Questions fréquentes sur les achats d'actifs : <https://www.ecb.europa.eu/home/html/faqassetpurchaseprogramme.fr.html>

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

### Union européenne

#### 1 – BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 5 mars 2015 à Nicosie, a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE et est revenu sur les mesures de politique monétaire non conventionnelle annoncées. M. Draghi a déclaré lors de sa conférence de presse : « Au terme de notre examen régulier de la situation économique et monétaire, [...] nous avons décidé de laisser les taux d'intérêt directeurs de la BCE inchangés. En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, l'accent est mis désormais sur leur mise en œuvre. Dans le prolongement de nos décisions du 22 janvier 2015, nous commencerons, le 9 mars 2015, à acheter des titres en euros du secteur public sur le marché secondaire. [...] Comme nous l'avons précisé précédemment, les achats mensuels cumulés de titres des secteurs public et privé s'élèveront à 60 milliards d'euros. Ils devraient être effectués jusqu'en fin septembre 2016 et seront en tout cas réalisés jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. [...] La situation sur les marchés financiers et le coût des financements externes pour l'économie privée ont continué à se détendre, aussi à la suite de nos précédentes mesures de politique monétaire. En particulier, les conditions d'emprunt appliquées aux entreprises et aux ménages se sont considérablement améliorées. [...] Dans un environnement marqué par l'amélioration de la confiance des chefs d'entreprise et des consommateurs, la transmission de nos mesures à l'économie réelle se renforcera, contribuant à une nouvelle amélioration des perspectives de croissance économique et une réduction de la sous-utilisation des capacités de production. Par ce biais, nos mesures contribueront à un retour durable de l'inflation vers un niveau inférieur à, mais proche de 2 % à moyen terme et conforteront l'ancrage solide des anticipations d'inflation à moyen et long terme. »

Déclaration introductive de Mario Draghi du 05/03/2015 :

[https://www.banquefrance.fr/fileadmin/user\\_upload/banque\\_de\\_france/Eurosysteme\\_et\\_international/cp-bce-declaration-introductive-mars-2015.pdf](https://www.banquefrance.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosysteme_et_international/cp-bce-declaration-introductive-mars-2015.pdf)

#### 2 – Eurostat

Dans la zone euro (ZE19), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 11,2 % en janvier 2015, en baisse par rapport au taux de 11,3 % de décembre 2014 et à celui de 11,8 % de janvier 2014. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis avril 2012. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 9,8 % en janvier 2015, en baisse par rapport au taux de 9,9 % de décembre 2014 et à celui de 10,6 % de janvier 2014. Eurostat estime qu'en janvier 2015, 23,815 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,059 millions dans la zone euro. Par rapport à décembre 2014, le nombre de chômeurs a diminué de 156 000 dans l'UE28 et de 140 000 dans la zone euro. Comparé à janvier 2014, le chômage a baissé de 1,820 million de personnes dans l'UE28 et de 896 000 dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en janvier 2015 ont été enregistrés en Allemagne (4,7 %) ainsi qu'en Autriche (4,8 %), et les plus élevés en Grèce (25,8 % en novembre 2014) et en Espagne (23,4 %).

### Actualités législatives

#### Publications au Journal Officiel

Décret n° 2015-243 du 2 mars 2015 relatif à la notification, par voie électronique, aux établissements de crédit, aux sociétés de financement et aux organismes gérant des régimes de protection sociale de certains actes pris en vue du recouvrement de créances de toute nature.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030308769&categorieLien=id>

# SUIVI DE PLACE ET ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

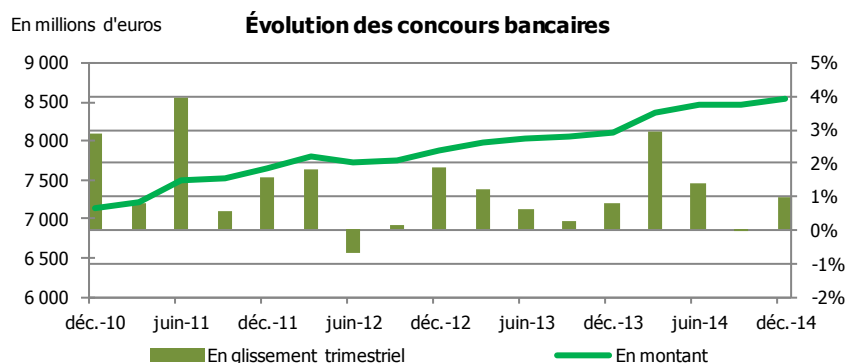
## Des indicateurs financiers en progression en fin d'année

L'encours des crédits consentis à l'économie, qui totalise 8,5 milliards d'euros, croît légèrement au 4<sup>e</sup> trimestre 2014 (+1,0 % contre +0,0 % à fin septembre 2014). Sur un an, le rythme de croissance s'accélère (+5,3 % après +2,9 % à fin décembre 2013 et +3,1 % à fin décembre 2012), mais reste en deçà de celui relevé en 2011 (+7,1 %).

Les crédits aux entreprises enregistrent une hausse modérée sur le trimestre (+0,5 %), l'augmentation des crédits d'investissement (+1,3 %) et des crédits immobiliers (+2,6 %) ne compensant pas le repli des crédits d'exploitation (-13,9 %).

Parallèlement, l'encours sain des crédits aux ménages est quasiment stable (+0,2 %), marqué par le recul des crédits à l'habitat (-0,2 %) et la progression des crédits à la consommation (+1,3 %). Les crédits alloués aux collectivités locales affichent pour leur part une croissance dynamique (+5,5 %).

À 7,6 milliards d'euros, la collecte nette d'actifs financiers est également en hausse (+1,9 % contre +0,4 % à fin septembre 2014), tirée par la croissance des dépôts à vue des entreprises (+15,3 %).



## Un nouveau billet de 20 euros sera mis en circulation le 25 novembre 2015

La Banque centrale européenne (BCE) a récemment dévoilé le visuel du prochain billet de 20 euros qui entrera en circulation le 25 novembre prochain. Ce délai de 9 mois entre la présentation du billet et sa mise en circulation permet aux professionnels manipulant régulièrement ces billets de disposer d'une période suffisante pour se préparer à l'introduction de la nouvelle coupure. Le nouveau billet de 20 euros est le troisième de la série « Europe » qui remplace progressivement la première série des billets en euros introduite en 2002. Les billets de 5 et 10 euros de la série « Europe » ont été mis en circulation respectivement en mai 2013 et en septembre 2014. Le billet de 20 euros est l'une des valeurs les plus largement utilisées au sein de la gamme des billets en euros. Cette nouvelle coupure représente une avancée dans la technologie des billets de banque car elle comporte un signe de sécurité innovant : il s'agit d'une fenêtre portrait intégrée dans l'hologramme, faisant apparaître en transparence le portrait de la princesse Europe (personnage de la mythologie grecque). À l'instar des nouveaux billets de 5 et 10 euros, la nouvelle coupure de 20 euros comprend également un nombre émeraude, et tous les signes de sécurité propres à la série Europe.

## Revenu salarial dans le secteur privé, des progrès vers la parité

Selon la récente publication de l'Insee, en Guadeloupe, dans le secteur privé en 2012, les femmes ont un revenu salarial inférieur de 16 % à celui des hommes, mais l'inégalité salariale réelle est estimée à moins 1 %. Depuis 1995, les écarts de revenu salariaux ont diminué, en lien avec la féminisation des cadres. Néanmoins, leur part importante parmi les employés pèse sur l'écart salarial. Source : <http://www.insee.fr>

## Les récentes publications

L'IEDOM Guadeloupe vient de publier la note « Tendances conjoncturelles » relative au 4<sup>e</sup> trimestre 2014. Cette note est téléchargeable librement sur le site <http://www.iedom.fr/>

# BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

## Signature de l'accord annuel du bouclier qualité-prix

Le 27 février 2015, l'accord annuel de modération des prix (dit "bouclier qualité-prix") a été signé entre le préfet Jacques Billant et différents représentants du secteur de la grande et moyenne distribution. Entré en vigueur en 2013, le bouclier qualité-prix est un dispositif de lutte contre la vie chère, qui s'articule autour d'un accord des prix pour une liste de produits de grande consommation. En 2015, le taux de remise consenti sur le panier bouclier qualité-prix par rapport à celui "hors bouclier qualité-prix" a été fixé entre 11,5 % et 14,5 % selon la taille du magasin. Entre 103 et 106 produits sont concernés.

## Début de la récolte cannière

Après plusieurs reports, la récolte cannière en Guadeloupe continentale a débuté le 14 mars 2015 après la signature d'un protocole d'accord entre opérateurs de coupe et planteurs. Ce protocole d'accord comprend notamment une revalorisation salariale des opérateurs de coupe de 1 € par tonne pour la coupe à la machine, et de 1,5 € par tonne pour la coupe manuelle. À Marie-Galante, la récolte cannière a commencé le 9 mars.

## Énergie positive : deux projets guadeloupéens retenus

Le projet de la CANBT (Communauté d'agglomération du Nord Basse Terre) et celui de la commune de Bouillante ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet sur les territoires à énergie positive lancé en septembre 2014 par Ségolène Royal, la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Le projet de la CANBT comprend la réhabilitation énergétique du parc immobilier de six communes membres via une prise de participation dans des projets liés à l'éolien, au photovoltaïque et à la valorisation énergétique de déchets. Le projet de la commune de Bouillante est relatif à l'utilisation de la vapeur géothermique pour la production de froid dans les bâtiments administratifs.

## Démolition et reconstruction du lycée de Baimbridge

Les travaux de démolition puis de reconstruction du lycée de Baimbridge devraient débuter en juin 2015 pour une durée de sept ans. Le coût total prévisionnel de cette opération est d'environ 170 millions € dont 20 millions € de participation de l'État. La Société d'économie mixte d'aménagement de la Guadeloupe (SEMAG) est le maître d'ouvrage délégué.

## ACTUALITÉS RÉGIONALES

### Saint-Martin : lancement de la phase opérationnelle des fonds européens

Le 7 mars 2015 a eu lieu à Saint-Martin la première réunion du comité de suivi des fonds européens FEDER et FSE relatifs à la période 2014-2020. Le programme opérationnel, approuvé le 18 décembre dernier, est ainsi entré dans sa phase opérationnelle. Contrairement à la précédente programmation, la Collectivité de Saint-Martin bénéficie désormais de son propre fond. L'autorité de gestion n'est plus la préfecture de Guadeloupe mais celle de Saint-Martin. Pour la période 2014-2020, 55 millions d'euros au titre du FEDER et du FSE seront alloués pour le développement économique de Saint-Martin. En parallèle, le programme opérationnel de coopération territoriale Saint Martin/Sint Maarten, dont le montant s'élève à 10 millions d'euros, entre également en vigueur.

### Sint Maarten : retour de la compagnie Arkefly

À partir de novembre 2015, la compagnie Arkefly, rebaptisée Arke, va à nouveau desservir l'aéroport Juliana côté néerlandais. La compagnie avait cessé d'assurer les liaisons avec Sint Maarten il y a six ans. La compagnie Arke espère faire partir chaque année 15 000 touristes en provenance des Pays-Bas à destination de Sint Maarten.

### Région Caraïbe : augmentation du nombre de touristes

Selon l'Office du tourisme des Caraïbes (OTC) basé à la Barbade, le nombre de touristes dans le monde a augmenté de 4,7 % entre janvier et octobre 2014 pour s'établir à 978 millions. La région Caraïbe enregistre une progression de son nombre de touristes de 5,4 %. Elle se situe en deuxième position derrière l'Amérique (+7,8 %) et devant l'Asie et le Pacifique (+5,0 %). Les facteurs expliquant cette progression sont l'augmentation de la capacité d'accueil des avions (nombre de sièges), le développement des installations aéroportuaires et la progression du nombre de chaînes hôtelières reconnues.

Source : <http://www.onecaribbean.org>

## PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE REFERENCE						Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
<b>Prix</b> (Source : Insee)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	Guadeloupe France entière	Janvier	2015	129,0 126,5	-0,8 % -1,0 %	0,1 % -0,4 %	
<b>Demandeurs d'emploi</b> (Source : Daccte)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) (données CVS)		Janvier	2015	57 100	-0,6 %	1,7 %	
<b>Commerce extérieur</b> (Source : Douanes)	Exportations (en cumul - millions d'euros) Importations (en cumul - millions d'euros)		Janvier	2015	13,2 177,1	- -	-29,5 % -19,6 %	
<b>Créations d'entreprises</b> (Source : Insee)	Nombre d'entreprises créées (hors auto-entreprises)		Février	2015	326	-14,4 %	-6,3 %	
<b>Vulnérabilité des ménages</b> (Source : Jedom)	Personnes physiques en interdiction bancaire Retraits de cartes bancaires (Flux)		Cumul annuel Février	2015	707 19 414 406	- 0,4 % -11,0 %	-9,1 % -1,7 % -20,4 %	

INDICATEURS SECTORIELS						Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
<b>Trafic aéroportuaire</b> (Source : Aéroport Pôle Caraïbe)	Nombre de passagers (entrées + sorties, hors transit)		Janvier	2015	190 881	6,3 %	0,0 %	
<b>Trafic maritime</b> (Source : Guadeloupe Port Caraïbe)	Trafic net de marchandises (tonnes) Nombre de passagers (entrées + sorties)		Cumul annuel Janvier	2015	190 881 235 476 95 648	- -8,5 % 1,1 %	0,0 % -6,8 % 2,3 %	
<b>Immatriculations</b> (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs		Février	2015	983	-27,8 %	-6,4 %	
<b>Consommation de ciment</b> (Source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)		Cumul annuel Février	2015	2 345 15 146 30 273	- 0,1 % -	-2,5 % -10,1 % -13,2 %	

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,20%	10/09/2014

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/15)					
ANNEE	2014	0,04%	JO du 06/02/14	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2013	0,04%	JO du 27/02/13	1,00%	1,00%	1,50%	2,00%	0,75%

\* hors prime d'Etat

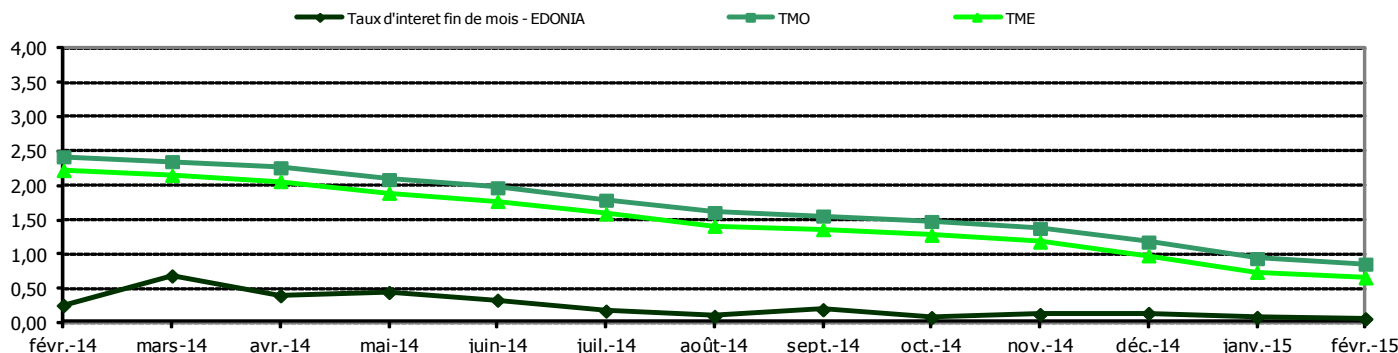
Taux d'interet fin de mois - EONIA				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,1280%	0,1440%	0,0860%	0,0640%	-0,0050%	0,0390%	0,1100%	0,2330%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	Novembre	Décembre	Janvier	Février
1,18%	0,98%	0,74%	0,66%	1,38%	1,18%	0,94%	0,86%

### Taux de l'usure (seuils applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>			
Prêts à taux fixe	4,57%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,65%
Prêts à taux variable	4,15%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,35%
Prêts-relais	4,92%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,25%
<b>Autres prêts</b>		Découverts en compte	13,27%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,25%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	3,87%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	14,37%	<b>Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<b>Seuils de l'usure</b>
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	9,21%	Découverts en compte	13,27%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

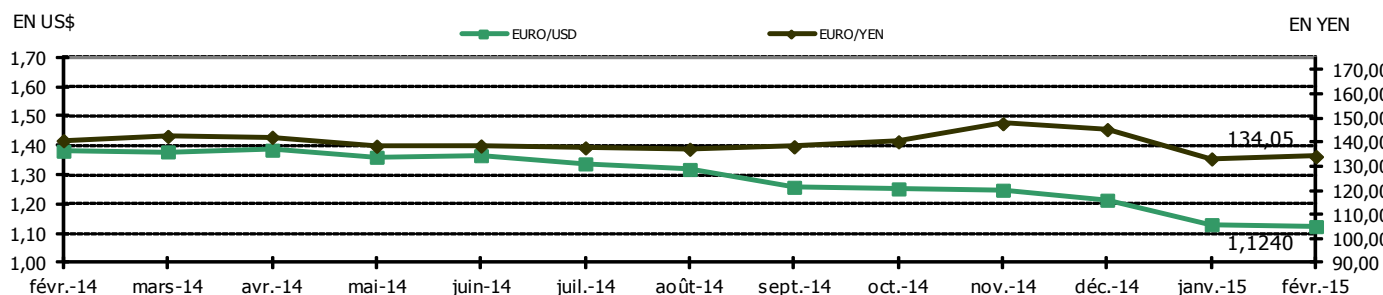
### Taux des marchés monétaires et obligataires



### Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,1240	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,0684	EURO/SRD (Surinam)	3,6937
EURO/JPY (Japon)	134,0500	EURO/BWP (Botswana)	10,7939	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,0036
EURO/CAD (Canada)	1,3995	EURO/SCR (Seychelles)	15,7417	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,1453
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7278	EURO/MUR (Maurice)	37,7209	EURO/BBD (La Barbade)	2,2386
EURO/SGD (Singapour)	1,5289	EURO/BRL (Brésil)	3,2579	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,1022
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,7167	EURO/VEF (Vénézuéla)	7,0428	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3201,5441	EURO/XCD (Dominique)	3,0222	EURO/FC (Comores)	491,96775

### Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



### Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : J.-M. PAUGAM

Editeur et Imprimeur : IEDOM - Parc d'activité de la Providence - Zac de la Dothémare - 97 139 les Abymes

Achevé d'imprimer le 17 mars 2015 - Dépôt légal : mars 2015 - ISSN 1240-3806